

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org

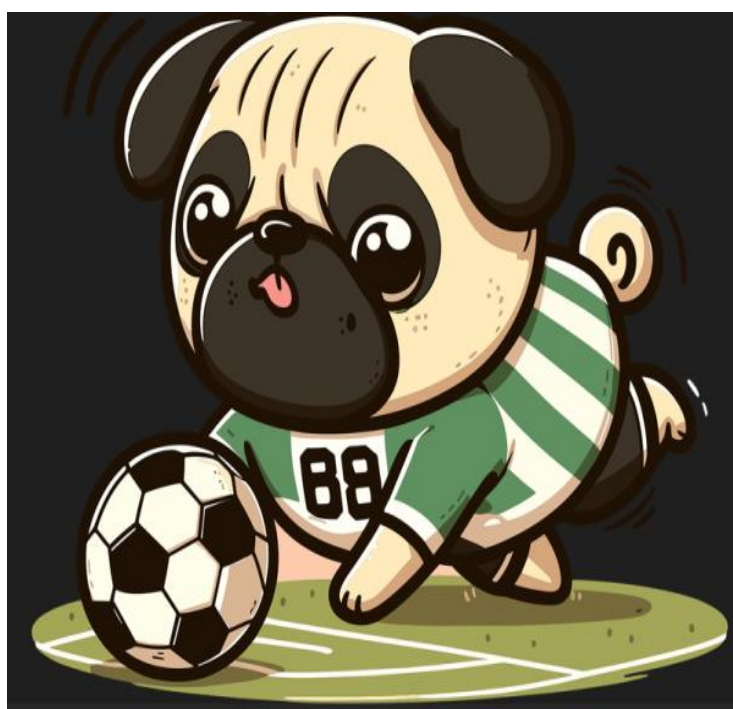


17 Septembre 2024

N° 4

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

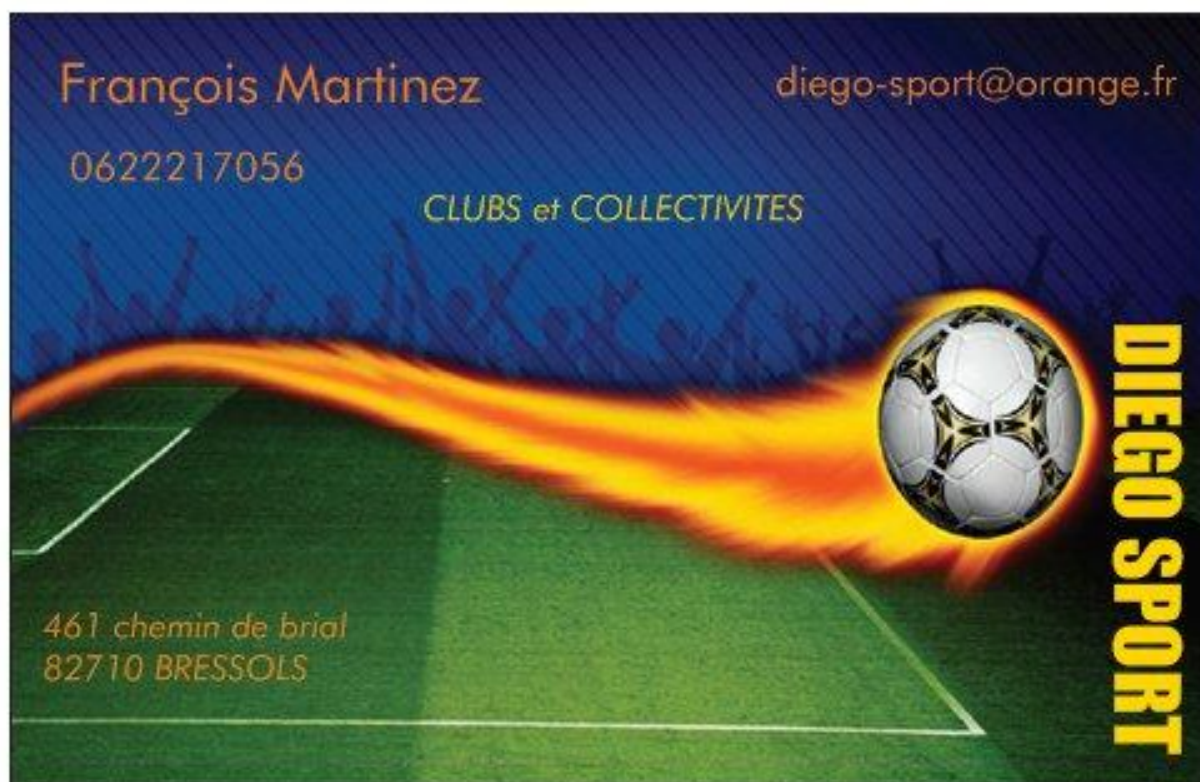


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Rappel reliquat des sanctions pour la saison 2024-2025,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Résultat,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 39 et 40.

SAISON 2024 - 2025

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 Septembre 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :

FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

BULLETINS

③ Pour accéder aux classements :

FOOTBALL A 11

CHAMPIONNATS (ou COUPES)

CLASSEMENTS 2024-2025

④ Pour accéder aux calendriers :

FOOTBALL A 11

CHAMPIONNATS (ou COUPES)

CALENDRIER

⑤⑥ Pour accéder au règlement intérieur :

FOOTBALL A 11

INFORMATIONS

REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Dans un premier temps, il est nécessaire de saisir l'affiliation de votre club en vous connectant sur base e.licence, active depuis le 26/08 pour cette saison (<https://extranet.fsgt.org/auth/login>), à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe. Une fois validée par la fédération et le comité, vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez saisir vos licences (nouvelles ou en renouvellement). Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans la procédure à suivre.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

👉 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2006 et avant) : **42,10 €**

Jeune avec assurance (né en 2007 et après) : **35,50 €**

4) Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **40 €**

Soit un total de **25 € par équipe**, ou **50 €** s'il y a deux arbitres.

5 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

6 REDACTION FEUILLES DE MATCH

Comme la saison passée, il **n'y aura plus de feuille de match auto-carbonée**. Une fois toutes les feuilles de matchs en stock épuisées, nous utiliserons des feuilles au format A4. Voici un petit rappel **des dispositions concernant l'envoi** à la commission de cette feuille de match, afin d'éviter tout litige et sanction financière :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le **VENDREDI**, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les **noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif. **Il y a eu beaucoup d'amendes la saison passée concernant ce sujet** donc appliquez vous pour **les éviter cette saison**.*

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

❸ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

❹ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Les compétitions débutant la **semaine 38**, à partir du **lundi 16 septembre 2024**, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date**. Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS pour le 16 septembre 2024**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

❺ ATTESTATIONS MEDICALES OU CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la **conformité** de **ces attestations médicales** ou **certificats médicaux** vis à vis de la législation en vigueur depuis la saison dernière (voir Art 16 - § E du règlement de la commission).

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❶ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. **Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer** lorsque vous êtes " visiteurs ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2024/2025

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, **elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée** à la commission (Art 31- §E13).

Liste des joueurs suspendu pour ce début de saison (reliquat de sanctions saison 2023/2024):

CLUB	NOM JOUEUR	N° LICENCE	SANCTION notée au Bulletin n°	SANCTION restant à purger au 01/09/2024
USEMA COLOMIERS	ROUX David	0286504	41	1 match ferme

FC BALEC	GUILLERM Artur	0011377	40	1 match ferme
CHU TOULOUSE FC	LOUGE Julien	0425862	40	1 match ferme
	BREIL Cédric	0463131	41	1 match ferme
CONFLUENT LP	BEAUVENTRE Melvin	0292783	26	Suspendu, en attente de son Rapport
	DE SOUSA Nicolas	0017199	26 & 30	1 match ferme
FORZA VIOLA FC	WESSEL FRONTON Matthieu	0440346	38	1 match ferme
ASFP LUSITANOS	VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo	0014085	40	En attente sanction à venir
FREESCALE	INFANTINO Salvatore	0432006	38	1 match ferme
LES SHADOCKS DE SEILH	CRUVELLIE Florent	0019908	29 & 36	2 matchs fermes
SAINT ALBAN	DA COSTA Danny	0061556	34	Suspendu, en attente de son Rapport
SOPRA STERIA FOOT	CHIBANE Kimy	0344885	22	Suspendu, en attente de son Rapport
TOULOUSE SA	DUCHEMAN	0242181	39	1 match ferme
	RALAIMBOLA Junio	0063695	40	1 match ferme
	HAMDANI Hicham	0063697	40	2 matchs fermes

- Attention d'autres joueurs ont un reliquat de sanction antérieure à la saison 2023/2024. Si besoin de précisions contacter **Marcel MARTINS** à la commission

REGLES DU JEU

Rappel concernant la règle en vigueur depuis la saison dernière :

" Tout au long de la rencontre, un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, et se rendant coupable de contestations ou de gestes d'énerverment dont l'effet a pour but de déstabiliser l'(les) arbitre(s), l'arbitre assistant, l'adversaire ou un coéquipier, pourra être sanctionné par un avertissement ".

Dans ce cas, le dirigeant ou le capitaine devra désigner un joueur de champ de son équipe pour purger la sanction à la place de la personne ayant eu la mauvaise attitude.

Si le dirigeant ou le capitaine ne veut pas désigner un joueur, ce sera alors le capitaine qui purgera la sanction en lieu et place. L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant dix minutes.

Sur la feuille de match, l'arbitre notera la sanction pour le réel fautif.

INFORMATION LICENCES

En ce début de saison, nous constatons que beaucoup de dépôts de licences ne sont pas conformes.

Pour tout NOUVEAU JOUEUR, vous devez OBLIGATOIREMENT INSERER sa PHOTO sur le site lors du dépôt de sa licence.

RAPPEL => Toute licence sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres

Voici la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec votre identifiant et mot de passe. Une fois sur votre page d'accueil club, vous choisissez l'onglet " **Renouvellement de licence**" pour tous vos licenciés de la saison dernière qui repartent ou l'onglet "**Saisie de licences**" pour le dépôt de vos licences **des nouveaux joueurs avec photo obligatoire à insérer lors de la saisie**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) .
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)
- 4) Le dossier complet est à remettre à la commission le lundi après midi (16H-20H) ou à l'accueil du comité durant les heures d'ouverture pour les autres jours de la semaine.

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 5) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).
(A priori il y aura la possibilité de mettre 5 licences par feuille format A4).



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

AS SAINT-LOUP CAMMAS	Autorisation du joueur BELLE COURT Anthony non valable Licence non déposée à ce jour par club Foot 7 AS KONAMIS (joueur non qualifié)
---------------------------------	--



POUR REGULARISATION DOSSIER

RC BEAUMONT IMPERM	Manque CB du joueur MOLLET Aurélien A régulariser avant le 30/09
CHIPIRONS OL	Manque CB des joueurs ALLARD Robin, OBRINGER Bryan et TOUZANNE Jean-Luc A régulariser avant le 30/09



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

INFO : Un problème sur la base e.licence ne nous permet pas de vous imprimer les licences/cartes pour le moment comme prévu. En attendant d'être résolu, présentez aux arbitres **la licence de la saison dernière pour les anciens joueurs ou une pièce d'identité pour les nouveaux joueurs.**

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

TRESORERIE

NIMBA OT n'a toujours pas régularisé la trésorerie de la saison dernière, ainsi que les chèques d'inscription de cette saison. Cette équipe aura toutes ses rencontres perdues par pénalité jusqu'à régularisation.

RESULTAT

SEMAINE 37 DU 09/09/2024 AU 13/09/2024

Coupe de la Ligue : Finale

USEMA COLOMIERS	1	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN
-----------------	---	---	---	-------------------

RECTIFICATIFS CALENDRIER

Vérifiez les rencontres qui sont marquées en rouge et en gras. Cela correspond aux changements depuis le dernier bulletin. Il n'y aura pas de contestation possible s'il y a une erreur de votre part.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ACCENTURE FC : Blagnac Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

ASCA : Beaupuy (Herbe) : Stade Fernando Mena - rue du stade

ALTRAN FOOT : Blagnac Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

RC BEAUMONT IMPERM : Beaumont/Lèze (Herbe) : Complexe sportif - place clément Ader - Beaumont sur Lèze

FC CANTOU'LOUSAIN : Tournefeuille (Synthé) : Stade municipal - allée des sports - Tournefeuille

ASC CNES : Ramonville St Agne (Hb) : Stade municipal - allée des sports (piscine)

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - Stade Piquepeyre - rue André Broquière - Fenouillet

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République

CRICQUET FC : Deyme (Hb) : rue de la mairie - Deyme

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage - Fenouillet

LABTEAM : Labarthe sur Lèze(Synthé) : Complexe sportif du collège - route du Plantaurel - Labarthe sur Lèze

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par le chemin de la palanque

LES SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - allée de l'Europe

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon (Hb) : Stade Marius Coudon - 42 avenue de Fronton - St Alban

AS MATRA : Balma Latécoère (Herbe) : 16 à 22 avenue de la Plaine - Balma

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse

SAINT-ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 42 avenue de Fronton

AS SAINT-LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous

SOPRA STERIA FOOT : Blagnac Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento 2024/2025

SEMAINE 39 DU 23/09/2024 AU 27/09/2024

Division : Excellence - Journée 1 aller

TOULOUSE SA	SAINT ALBAN	St Alban Coudon Hb	Lu 23/09	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	AS MATRA 1	Tournefeuille Synthé	Me 25/09	21h15
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 25/09	20h15
FC POTO	FORZA VIOLA FC	Lardenne Synthé	Ve 27/09	20h00

Exempt : MECAP FC

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Ramonville Hb	Ma 24/09	20h00
ATHLETICO TOLOSA B	ACCENTURE FC	Blagnac Baradels Syn	Me 25/09	21h00
LABTEAM	ASFP LUSITANOS	Labarthe Synthé	Me 25/09	20h30
FC BALEC	AS DRT	Sordelo Hb	Me 25/09	19h45
ALTRAN FOOT	NIMBA OT	Blagnac Baradels Syn	Je 26/09	21h00

Division : Honneur - Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 25/09	19h45
SHADOCKS DE SEILH	INTERNAT FC	Seilh Synthé	Ve 27/09	20h45
SB FC LAUNAGUET	AS EVOTEC	Launaguet Hb	Lu 23/09	20h00
CONFLUENT L-P	CHU TOULOUSE FC	Pinsaguel Hb	Lu 23/09	20h30

Division : Promotion - Journée 1 aller

ASCA	AS ST-LOUP-CAMMAS	Beaupuy Hb	Me 25/09	20h15
AS MATRA 2	FREESCALE	Sordelo Hb	Je 26/09	19h45
SOPRA STERIA FOOT	CHIPIRONS O.	Fenouillet Collège Sy	Me 25/09	20h00
RC BEAUMONT IMPERM	CRICQUET FC	Beaumont sur Lèze Hb	Ve 27/09	20h30

SEMAINE 40 DU 30/09/2024 AU 04/10/2024

Coupe Auguste DELAUNE

Poule Unique - Tour 2 :

FORZA VIOLA FC	SAINT ALBAN	Stadium Taton Synthé	Je 03/10	20h15
FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	Tournefeuille Synthé	Me 02/10	21h15
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo Hb	Me 02/10	19h45

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 2 :

AS DRT	AS MATRA 1	A définir		
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy Hb	Me 02/10	20h15
ALTRAN FOOT	SB FC LAUNAGUET	Blagnac Baradels Syn	Je 03/10	21h00

Poule B - Tour 2 :

ACCENTURE FC	ASFP LUSITANOS	Blagnac Baradels Syn	Me 02/10	21h00
ATHLETICO TOLOSA B	FC BALEC	A définir		
<u>Exempt</u> : ASC CNES				

Poule C - Tour 2 :

CHU TOULOUSE FC	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 30/09	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	FREESCALE	A définir		
<u>Exempt</u> : AS MATRA 2				

Poule D - Tour 2 :

TOULOUSE SA	INTERNAT FC	Sordelo Hb	Je 03/10	19h45
CONFLUENT L-P	IO TEAM	Pinsaguel Hb	Lu 30/09	20h30
<u>Exempt</u> : FC POTO				

Poule E - Tour 2 :

AS ST LOUP CAMMAS	LABTEAM	St Loup Cammas Hb	Lu 30/09	20H15
USEMA COLOMIERS	RC BEAUMONT IMP.	Capitany Synthé	Me 02/10	20h15
<u>Exempt</u> : CHIPIRONS OL.				